

Pourquoi créer une monnaie locale complémentaire ?

La monnaie est un moyen d'échange. La nature d'une monnaie conditionne donc la nature des échanges.

Une monnaie locale peut servir à dynamiser les entreprises et associations locales, à relocaliser l'économie, à agir pour l'environnement et à créer du lien social, comme nous le montrent des dizaines d'exemples du Japon aux États-Unis en passant par l'Allemagne, la Suisse et bien sûr la France, avec notamment un cas très intéressant à Toulouse (le SOL Violette). Au Pays basque, il s'agira aussi d'encourager l'usage public de l'euskara, notamment dans les commerces.

Pour info : en France, un système de monnaie complémentaire est très répandu, même s'il est limité dans son usage, et même s'il n'a pas de caractère local, c'est celui des tickets restaurant : ils sont édités par une entreprise, échangés contre des euros et dépensés dans un réseau de commerces participants.



Le SOL Violette de Toulouse a réuni en six mois 77 entreprises et 600 citoyens

Comment ça marche ?

1. La monnaie complémentaire locale est imprimée par l'association sous forme de coupons, de « billets » infalsifiables de 1, 2, 5, 10 et 20 unités.
2. Les particuliers adhèrent à l'association pour un montant libre entre 5 et 20 euros, et peuvent alors changer leurs euros en monnaie locale, au taux invariable de 1 pour 1. Pour 50 euros, par exemple, ils obtiennent une enveloppe contenant 2 coupons de 10 unités, 2 de 5, 5 de 2 et 10 de 1 unité. Les euros récoltés par l'association sont déposés en banque. Car l'association doit pouvoir, à tout moment, reconvertir l'ensemble des coupons de monnaie locale en euros.
3. L'association constitue un réseau de prestataires : associations, commerces, entreprises, professions libérales, qui adhèrent à l'association, et ont pour cela pris des engagements pour améliorer leurs pratiques écologiques et sociales, et développer leur usage de l'euskara. Les particuliers utilisent leur monnaie locale dans ce réseau de prestataires, guidés par un catalogue et un site Internet fournis par l'association.

Les prestataires, dans leur comptabilité comme dans leurs déclarations fiscales, continuent à ne déclarer que des euros. La monnaie locale est seulement un moyen de paiement, au même titre qu'un chèque ou qu'un ticket restaurant. Ils peuvent ensuite utiliser cette monnaie pour régler leurs factures auprès d'autres professionnels membres du réseau, et/ou pour rémunérer leurs salariés, avec leur accord (pour une partie de leur salaire).

4. Les prestataires qui le souhaitent peuvent aussi recharger une partie de leur trésorerie de monnaie locale en euros auprès de l'association. Une commission de 5 %, sera alors prélevée. Ce taux est comparable aux frais facturés par les banques pour les règlements en CB. Ces frais dissuadent de reconvertir en euros, et donc encouragent les prestataires à réutiliser leurs monnaies locales auprès des fournisseurs et d'autres entreprises locales.
5. La commission de 5 % payée par les entreprises lorsqu'elles rechargent leur monnaie locale en euros sert entre autres à financer les associations partenaires de la monnaie locale à hauteur de 3 % des montants convertis : à chaque fois qu'un particulier change 100 euros, par exemple, il reçoit 100 unités de monnaie locale, et 3 euros sont versés à l'association de son choix.

Quels résultats ?

La création d'un réseau autour d'une monnaie locale permet de :



Lancé en 2003 au sud de la Bavière, le Chiemgauer a généré en 2011 un chiffre d'affaires de 6,18 millions d'équivalents euros.

- **Dynamiser un certain type d'entreprises locales**, en sélectionnant les prestataires : commerces de proximité, de centre ville ou centre village, agriculture paysanne, associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire, etc. La monnaie locale permet de renforcer ces acteurs économiques : ils gagnent une clientèle nouvelle grâce à ce réseau, et tissent des liens plus forts entre eux.
- **Protéger l'environnement** : en relocalisant l'économie, on réduit les transports, donc les émissions de gaz à effet de serre. En outre, un système de diagnostic-préconisations-accompagnement est proposé aux prestataires pour leurs pratiques environnementales : priorité aux circuits courts, tri des déchets, économies d'énergie, co-voiturage, etc.
- **Favoriser l'émergence de l'euskara dans la vie publique** : un système de diagnostic-préconisations-accompagnement est proposé aux prestataires pour leur usage de l'euskara dans leur communication écrite et orale avec leurs clients. Par exemple ce système peut aider à la présentation bilingue d'une carte de restaurant, à la formation des serveurs, etc.
- **Renforcer l'emploi local** : en développant les échanges au sein du territoire, on relocalise l'économie et on favorise donc l'emploi local. De plus, l'agrément des prestataires comprend un système de diagnostic-préconisations-accompagnement en matière sociale : non-discrimination, lutte contre la précarité, etc.
- **Créer du lien social** : adhérant à l'association pour des motivations différentes, les particuliers vont à la découverte de nouvelles entreprises et associations. Ce sont autant de nouveaux liens qui se créent. La mairie de Toulouse est allée plus loin, en distribuant des SOL Violettes à des chômeurs de quartiers populaires sous forme d'aide sociale, ce qui a un réel impact en termes d'insertion et d'accès à la citoyenneté.
- **Créer des solidarités inter-associatives et inter-entreprises** : un particulier entrant dans le réseau pour défendre l'environnement par exemple, participera également au développement territorial, à la promotion de l'euskara et au renforcement du lien social.
- **Promouvoir les investissements locaux et non la spéculation** : le fonds de garantie étant déposé dans une institution financière solidaire (Crédit Coopératif, Nef ou autre), les euros mobilisés ne nourrissent plus la spéculation. Au contraire, en renforçant les capitaux de cette institution, le fonds de garantie lui permet d'emprunter davantage de capitaux pour financer des projets de développement locaux, écologiques ou solidaires. Il peut s'agir de renforcer des filières locales, par exemple en cofinçant un projet d'unité de transformation de production locale.